



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

relative aux mises à disposition de lieux de tournage pénitentiaires

DESCRIPTION DU TOURNAGE

1. Société de production

La société

S _____ au capital de _____ euros,

Domiciliée

Représentée par

Téléphone _____ Mail _____

En sa qualité de

Dûment habilité(e) aux fins des présentes

RCS

SIRET

2. Catégorie de l'œuvre

Catégorie de l'œuvre concernée* (*Cinéma, fiction télévisuelle, Clip, film institutionnel, documentaire-fiction, documentaire, court métrage, publicité, programme de flux*) :

Titre :

Réalisateur _____ :

Distributeur / Diffuseur :

Date de diffusion pressentie :

Taille de l'équipe technique :

Nombre de comédiens :

Nombre de figurants :

Nombre de visites de repérage :

Date(s) du Tournage :

Durée totale du Tournage (*en nombre de jours, y compris montage / démontage*) :

Temps de montage / démontage (*en nombre de jours*) :

Nombre de jours de Tournage effectif :

Nombre de nuits de Tournage effectif :

3. Référent de l'établissement

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

4. Référent de la société de production

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

'Définitions – Description du tournage	
Equipe technique	Constitue une équipe technique l'ensemble des personnes présentes sur un tournage, à l'exception des acteurs et des figurants.
Cinéma	Entrent dans la catégorie cinéma tous les films, entendus comme œuvres produites à l'aide d'un moyen technique et ayant pour résultat un effet cinématographique, et destinés à une première diffusion en salles de projection ou sur internet. Merci de préciser s'il s'agit d'un long métrage, moyen métrage ou court métrage
Publicité	Constitue une publicité toute séquence filmée, quel que soit le support, la durée, ou le moyen de diffusion, destinée à faire connaître un produit, ou un ensemble de produits, et/ou à inciter un public, quel qu'il soit, à en faire l'acquisition.
Fiction télévisuelle ; documentaire-fiction ; programme de flux :	Constitue une « fiction télévisuelle » toute œuvre de long métrage de fiction produite pour la télévision. Les « documentaires fictions » sont des documentaires incluant des scènes fictionnelles, c'est-à-dire des scènes jouées par des comédiens. Les « programmes de flux » sont les productions d'émission de télévision (enregistrée ou en direct). Sont considérés comme « programmes de flux » les programmes de « télé-réalité ».
Film institutionnel	Constitue un film institutionnel toute œuvre audiovisuelle de courte durée, relative au produit, au service ou à l'activité d'une entreprise ou d'une institution n'étant pas en lien avec le ministère de la justice, destinée en général à un usage de communication interne ou à des supports de communication du type internet, DVD promotionnel ou publicité sur le lieu de vente.
Documentaire	Constitue un « documentaire » toute œuvre élaborée dont l'objet est de permettre l'acquisition de connaissances quel que soit le domaine. Le documentaire est à distinguer du reportage : le reportage présente une nature journalistique (captation de la réalité) et est lié à l'actualité. Le documentaire est quant à lui certes informatif mais détaché de l'actualité, et conçu comme une œuvre cinématographique.
Clip	Constitue un clip un film vidéo bref, destiné à illustrer une œuvre musicale, cinématographique ou à promouvoir une personne (artiste, compositeur, auteur...). Sont considérés comme « clips » les « sketches » à vocation humoristique.

5. SYNTHESE DES ESPACES « DECORS » MIS A DISPOSITION

	ESPACE	Date	Horaires Montage	Horaires Tournage	Horaires Démontage
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

6. SYNTHESE DES ESPACES « LOGISTIQUES » MIS A DISPOSITION

	ESPACE	Date	Horaires Montage	Horaires Tournage	Horaires Démontage
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

A SAVOIR POUR UN TOURNAGE EN ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE

- Rationnaliser les jours de présence sur site et les espaces nécessaires au tournage.
- Prévoir d'entrer en détention avec une équipe réduite selon l'établissement choisi.
- Toutes les personnes de l'équipe de tournage doivent fournir leur pièce d'identité au moins 7 jours avant le début du tournage (vérification des casiers judiciaires).
- Privilégier les jours sans parloir pour tourner.

- **Comment se font les entrées et sorties ?**

Chaque personne qui entre en détention passer par un portique détecteur : ne gardez rien avec vous qui puisse faire perdre du temps.

- Vous devez obligatoirement remettre à l'agent une pièce d'identité lors de votre entrée dans le centre pénitentiaire lors du passage par le poste avancé de contrôle (la première guérite).

→ Toute personne ne présentant pas de pièce d'identité se verra refuser l'entrée

- **Informations générales et consignes :**

- Ne pas divulguer votre tournage dans ces lieux et rester discrets sur ce que vous allez y faire.

- Les téléphones portables sont strictement interdits dans l'enceinte des établissements. Toute introduction frauduleuse peut entraîner des poursuites pénales.

- Les appareils photos sont strictement interdits.

- Il ne faut pas s'écarter de la zone autorisée pour le tournage.

- Tout déplacement doit se faire accompagné d'un surveillant, organisez-vous pour limiter les allers/retours.

- Il est interdit de fumer ou vapoter dans les locaux.

- Il est interdit de posséder et de consommer de l'alcool et toute substances illicites.

- **Stationnement des véhicules :**

- Obligation de stationner les véhicules sur le parking du domaine pénitentiaire ;

- Fournir l'immatriculation des véhicules.

- Tout véhicule ne bénéficiant pas d'une autorisation d'accès se verra refuser l'entrée.

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE ATTENTION